

Association Sportive de Manissieux Saint-Priest

Voie
PRIEST

01.87

manissieux.fr
asm@rafoot.org



Affiliation FFF : 527399
Affiliation District Rhône 1254



Mesures à appliquer en cas de suspicion et/ou de contamination à la Covid-19 dans l'enceinte de l'ASMANISSIEUX SAINT-PIEST.

Cher Monsieur,

Le présent document a pour objet de préciser la conduite à tenir en cas de contamination ou de suspicion de contamination à la Covid-19. Nous vous prions de vouloir en prendre connaissance et de vous y soumettre scrupuleusement.

Il est obligatoire pour l'encadrement, nettoyage des mains réguliers et respect des gestes barrières. Les accompagnants du sportif et limitation des entrées dans le stade, port du masque obligatoire pour tous les adultes dans le stade.

Suspicion de contamination

Contaminations :

Si un enfant ou le sportif présente des symptômes de la Covid repérés au domicile, ne pas se rendre au stade et informer manissieux.fr ou appel au référent COVID Patrick GUEUGNON 06 29 63 58 83. Le dépistage est prescrit, même sans symptôme, ce dernier ne doit pas se présenter à l'entraînement (isolement).

Si un enfant ou le sportif présente des symptômes de la Covid au stade (infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de gorge inexplicable, maux de tête inhabituels, diminution du goût et de l'odorat, diarrhée...) :
- l'enfant isolé en attendant la venue rapide de ses parents qui doivent être absolument joignables, fourniture d'un masque.
- l'adulte informe son médecin traitant qui décide des mesures à prendre, si une personne présentant des symptômes évocateurs de la Covid-19 est susceptible d'être testée),
- en cas d'un test positif, le sportif reste à la maison.
- nettoyage et désinfection des lieux de vie.

Si un enfant ou le sportif a été **en contact direct** (on parle de « cas contact ») avec une personne contaminée par la Covid-19 (test positif) :
- Informer le club rapidement, contact@asmanissieux.fr ou appel au référent COVID Patrick GUEUGNON 06 29 63 58 83.
- L'enfant ou le sportif doit rester à la maison,
- Informer son médecin traitant et effectuer un test de dépistage,
- L'enfant ou le sportif revient à l'entraînement sur avis médical.

Si un enfant ou le sportif a été en contact avec un cas contact (on parle alors de « contact de contact ») :